

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation du Plan de sobriété énergétique de la Ville de Bergerac

Les prix de l'énergie explosent.

L'inflation atteint des niveaux historiques et le pouvoir d'achat des Français et des collectivités est en baisse perpétuelle.

Les Français et ici les Bergeracois font déjà preuve de sobriété depuis plusieurs années, non par choix, mais par obligation car ils peinent à payer leurs factures.

La Ville de Bergerac est engagée depuis plusieurs années sur les travaux à économie d'énergie : ainsi sur 10 ans, une baisse de 25 % a pu être réalisée sur sa consommation énergétique.

Face à un hiver qui s'annonce difficile sur le plan énergétique, elle s'inscrit dans un plan de sobriété avec une série d'engagements sur le chauffage, l'éclairage public et toutes les dépenses nécessitant l'électricité et le gaz.

En 2021, l'éclairage public, électricité et gaz des bâtiments communaux représentaient 1,3 millions d'euros. On nous annonce 2,4 millions en 2023, pour une consommation identique.

Fort de ce constat, la collectivité, poursuit son effort de baisse de la consommation, en s'engageant sur des actions phares, pour montrer l'exemple, partageant ainsi l'effort demandé en mettant en œuvre les mesures suivantes :

Plan chauffage :

Le chauffage est le poste le plus énergivore. Il représente, en effet, 40 % de la consommation énergétique totale.

Dans tous les bâtiments communaux, il sera allumé le plus tard possible, en fonction de l'évolution des températures.

- bâtiments administratifs, réglage plafonné à 19°C.
- écoles maternelles, réglage à 20°C au lieu de 22°C
- écoles primaires resteront réglés à 19°C
- gymnases, réglage à 12°C au lieu de 15°C (sauf Arguès réglage à 19°C au lieu de 20°C afin de maintenir les activités gymnastique et sports doux).
- vestiaires des équipements sportifs réglage à 17°C au lieu de 20°C
- clubs house, bureaux réglage à 19°C au lieu de 20°C
- salles dédiées aux sports de combat, réglage à 15°C

- salles municipales, réglage à 19°C au lieu de 20°C
- les entrepôts du Centre Technique Municipal seront réglés à 14°C au lieu de 15°C
- Résidences Autonomies réglage à 21°C au lieu de 22°C
- Maisons de quartier / locaux du Melkior Théâtre resteront à 19°C
- salle d'escrime restera à 15°C
- Musée du Tabac réglage à 18°C et bureaux réglage à 19°C au lieu de 20°C
- la MAT, réglage à 19°C au lieu de 20°C. Et 17°C la nuit (préconisations gouvernementales).

Plan éclairage public :

- l'éclairage sera totalement éteint de 0h30 à 6h du matin, sauf en centre-ville, hôtel de Police, hôpital et pompiers.
- les panneaux lumineux gérés directement par la Ville sont éteints depuis le 15 septembre de 22h30 à 6h du matin (contre 23h-6h du matin auparavant). Les colonnes Morris ne seront plus éclairées. Les panneaux lumineux gérés par la société Védiaud respectent les conditions énoncées dans le décret gouvernemental du 5 octobre 2022.
- l'éclairage de l'hôtel de Ville et l'éclairage dynamique du Vieux Pont sont d'ores et déjà éteints à 22h30 (contre toute la nuit auparavant pour l'éclairage de la mairie).
- Les illuminations de Noël fonctionneront du 9 au 31 décembre inclus (l'an passé la durée s'étendait du 3 décembre au 10 janvier), sur une amplitude allant de 17h à 0h30 (l'an passé les amplitudes horaires étaient 16h30 - 0h30 et 7h - 8h30. Ces amplitudes ne concernent pas celles raccordées au réseau d'éclairage public). Elles seront en revanche allumées toute la journée des 24 et 25 décembre (comme précédemment).
- les stades suivront les recommandations gouvernementales : les terrains de foot ne seront éclairés que 2 heures avant les rencontres et les terrains de rugby 1 heure avant.

Autres économies d'énergie en Fonctionnement :

- le jet d'eau sur le Dordogne est arrêté depuis mi-septembre (exception faite pour octobre rose - 1er octobre), contre fin octobre les années précédentes.
- mise à l'arrêt de l'ensemble des fontaines de la ville (sauf fontaines naturelles).
- des détecteurs de mouvements seront installés, dans la mesure du possible, afin de réduire l'utilisation de l'éclairage (ex : bureaux, écoles)
- changement des ampoules à incandescence pour des ampoules LED.
- les ordinateurs seront programmés pour s'éteindre au bout de 30 min d'inactivité.
- l'eau chaude sanitaire sera réglée selon les préconisations gouvernementales, à 55°C maximum, au lieu de 60°C.
- utilisation des véhicules.
 - Limitation des déplacements à l'extérieur de Bergerac : la visioconférence sera privilégiée (sauf pour les préparations aux concours et examens).

- Sur Bergerac : utilisation des vélos à assistance électrique pour les agents de l'hôtel de Ville (3 vélos et 2 tri porteurs), de même que pour le CCAS (2 vélos). Ces équipements ont été acquis par la Ville courant 2022. Pour la Police Municipale, utilisation renforcée des 2 vélos à assistance électrique achetés fin 2021 et renforcement des patrouilles pédestres.

· les appareils de chauffage d'appoint seront interdits dans les locaux municipaux.

Autres économies d'énergie en Investissement :

- au sein de l'hôtel de Ville, le changement des menuiseries prévu en 2023 sera avancé à cette fin d'année 2022 (ex : service Education).
- le PPI 2023 (programme prévisionnel d'investissements) sera réactualisé afin de maximiser les économies d'énergie.
- un travail conjoint avec le SDE24 sera entamé pour développer rapidement l'installation de panneaux photovoltaïques.

Enfin, pour vérifier la mise en œuvre des bonnes pratiques, des contrôles internes seront réalisés, suivis de sanctions en cas de non-respect.

Comptant sur la responsabilité de chacun pour passer cette période difficile.